



Commune
d'AMPUS

Délibération N° 2025-002

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 14 JANVIER 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze janvier, à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.

Présents : Mmes, MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Alain POILPRÉ, Roland NARDELLI, Nadine MARION, Julie LUCCIONI, Michel MANISCALCO, Carmen FERNAGUT et Christian CHILLI.

Excusée : Virginie MICHEL représentée par Hugues MARTIN

Absents : Claire CANDELA et Fabien MICHEL.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Aude ABIME.

Nombre de membres en exercice : 13 Nombre de membres présents : 10 Nombre de Suffrages exprimés : 11
Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

RENOVATION DE LA PLACE DE LA BOUVESSE : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DE LA DETR ET/OU DE LA DSIL - ANNEE 2025

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Place de la Bouvesse située dans le centre du village est en très mauvais état et se dégrade depuis plusieurs années.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'après constatation de l'état de vétusté et de dégradation, la Place de la Bouvesse ne peut pas être restaurée mais nécessite une rénovation complète.

Monsieur le Maire précise que les travaux de rénovation de la Place de la Bouvesse comprennent la démolition du carrelage et de la chappe ainsi que le décroustage de l'enduit avant réalisation d'un nouvel enduit à la chaux qui respecte les prescriptions du service des bâtiments de France et de la pose d'un nouveau carrelage.

La Place de la Bouvesse est très fréquentée par les habitants mais également par les touristes qui parcourent les différentes places et ruelles du centre du village.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que le montant total de l'opération est estimé à 19 788,00 € HT soit 23 475,60€ TTC.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander une subvention à l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et/ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour l'année 2025 d'un montant de 15 830,40 € soit 80% du montant total HT de l'opération.

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les travaux de rénovation de la Place de la Bouvesse pour un montant total estimatif de 19 788,00 € HT soit 23 475,60€ TTC,

DEMANDE une subvention à l'Etat dans le cadre de la DETR et/ou de la DSIL pour l'année 2025 d'un montant de 15 830,40 € soit 80% du montant total HT de l'opération,

PRECISE que la commune, maître d'ouvrage, s'engage à prendre en charge, le cas échéant, la différence entre le taux maximum de subvention sollicité au titre de la DSIL et/ou de la DETR et le taux réellement attribué,

AUTORISE le Maire à lancer une consultation pour le choix des entreprises,

AUTORISE le Maire ou un Adjoint à signer tout document relatif à cette affaire,

PRECISE que les crédits seront inscrits au budget de la commune exercice 2025.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire : Hugues MARTIN

